



Syndicat Mixte
Interdépartemental

SMIVAL

Bulletin d'information n° 26

Février 2015

LE NOUVEAU PROGRAMME CONTRE LES INONDATIONS

UN COMPROMIS D'ESPOIR

Sommaire

Page 1

Le mot du Président

Page 2 et 3

Le programme de
travaux de
prévention des
inondations
approuvé

Page 4

Travaux d'entretien
régulier des cours
d'eau

Les plantations de
haies sur les coteaux
ont commencé

1875, 1932, 1952, 1977, 2000, 2007... les crues en vallée de la Lèze peuvent être catastrophiques. Les nouveaux élus du SMIVAL en sont conscients et souhaitent poursuivre la mise en œuvre de la politique publique de gestion des rivières et de prévention des inondations, initiée depuis 2003 dans le cadre du PAPI Lèze, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations.



Constatant que les grands ouvrages structurants, initialement prévus, ne pourront pas être réalisés dans le cadre de la programmation financière actuelle, les élus du SMIVAL ont travaillé une nouvelle programmation avec les représentants de l'État, Jean-Pierre GILLERY, Sous-préfet de Pamiers et François BEYRIES, Sous-préfet de Muret. Cette réorientation des actions, examinée et approuvée lors du dernier Comité syndical le 28 octobre 2014, a été confirmée par le Préfet de l'Ariège, Nathalie MARTHIEN, en février 2015, et recevra je l'espère l'accord des co-financeurs.

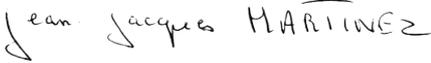
Accompagné des Vice-présidents du SMIVAL, j'ai souhaité rencontrer les grands élus concernés par la vallée de la Lèze, les parlementaires, les présidents des Communautés d'agglomération et Communautés de communes, les conseillers généraux et régionaux. Je leur ai fait part de notre souhait de poursuivre l'aménagement cohérent de notre vallée et je compte sur leur soutien pour en faciliter la mise en œuvre.

Pour les prochaines années, ce compromis d'espoir prévoit essentiellement des aménagements hydrauliques visant à faciliter les écoulements, la protection des habitations les plus exposées, la poursuite des travaux d'entretien des cours d'eau et de plantation de haies sur les coteaux comme dans le fond de vallée. L'aménagement du secteur aval sera également étudié pour envisager des aménagements hydrauliques au bénéfice des communes de Labarthe-sur-Lèze et le Vernet.

Enfin, les élus du SMIVAL n'excluent pas des solutions individuelles mais souhaitent que le dispositif proposé par l'État ne soit pas une sanction financière. Il faut que l'État propose un dispositif équitable d'incitation pour les populations installées en zone inondable qui ne sont généralement pas des populations aisées. Cette exigence de solidarité doit être au cœur de notre politique de gestion des inondations.



Le Président du SMIVAL

Jean Jacques MARTINEZ



Améliorer la gestion de crise

Plus des trois quarts des communes de la vallée de la Lèze ont réalisé leur Plan Communal de Sauvegarde, qui est leur outil de mobilisation des équipes municipales pour mieux faire face aux événements à risque : inondations, tempête... Les autres communes vont achever ce document et toutes doivent le maintenir à jour et dresser la liste des éventuels équipements qu'elles pourraient acquérir pour améliorer encore leur action.

Les municipalités prévoient également de réaliser à destination des habitants un document d'information communal sur les risques majeurs, le DICRIM, qui rappelle les principaux risques et explique la marche à suivre en cas d'alerte. Quelques communes ont déjà réalisé et distribué ce document.

Le SMIVAL va également proposer une cartographie des zones inondées en fonction des débits mesurés aux stations, suivant l'importance de la crue. Ces éléments permettront de mieux anticiper les actions des municipalités en période de crise pour mettre en place des déviations ou évacuer les habitants menacés.



Anticiper la mise en place de déviations permet d'éviter que des automobilistes soient piégés sur les routes inondées

Développer la culture du risque

Parce qu'il est indispensable que les riverains, les usagers, les élus restent conscients du risque d'inondation auxquels ils sont exposés, le SMIVAL développe et entretient la culture du risque notamment par le biais du bulletin d'information et du site Internet.

Ce travail va être poursuivi en particulier avec la diffusion d'une plaquette de sensibilisation à destination des riverains en zone inondable, la recherche de nouveaux repères des crues historiques, la création d'un module cartographique spécifique sur le site Internet, la diffusion d'articles par les médias et les réseaux sociaux...

Planter des haies et créer des zones tampon

Les haies, les bandes enherbées, les talus, les mares, constituent des milieux qui favorisent la rétention des ruissellements et contribuent à réduire les crues et les coulées de boue.



Avec les propriétaires et exploitants agricoles qui le souhaitent, le SMIVAL réalise des plantations de haies sur les coteaux et en zone inondable. Une demande de Déclaration d'intérêt général a été déposée auprès des Préfets d'Ariège et de Haute-Garonne afin de définir les secteurs qui pourront accueillir des plantations pendant les cinq prochaines années.

D'autres aménagements ruraux seront également étudiés sur le bassin versant du Saint Jean à Saint Sulpice sur Lèze. La réalisation d'une mare et d'une saulaie sur un terrain communal sont actuellement envisagés pour permettre notamment de ralentir les écoulements du ruisseau en période de crue.

Assurer un entretien régulier des cours d'eau

Le SMIVAL poursuit l'entretien régulier des principaux cours d'eau du bassin de la Lèze : la Lèze, le Latou, le Canalès, le Rosé... près de 100 km de cours d'eau sont ainsi entretenus suivant un programme pluriannuel qui permet à chaque secteur d'être traité au moins une fois tous les quatre ans.

L'objectif des travaux est d'éviter la formation d'embâcles (amas de bois mort) et de faciliter les écoulements dans les traversées des villages en coupant les arbres mal positionnés ou fragilisés. Une attention particulière est portée à la diversité de la végétation qui participe à la stabilité des berges. Cet entretien est réalisé en substitution des propriétaires, gratuitement.



Réduire la vulnérabilité des bâtiments

Réduire la vulnérabilité des bâtiments c'est faire en sorte que les dégâts soient les plus faibles possibles et le retour à la normale le plus rapide possible. Le SMIVAL va lancer une opération pilote sur les bâtiments publics : un diagnostic réalisé par un professionnel du bâtiment permettra de choisir la stratégie la plus adaptée en fonction de la structure de la construction (résister ou céder) et préconisera les travaux à réaliser, leur coût et un échéancier.



Le groupe scolaire de Beaumont sur Lèze est un des bâtiments publics exposés aux crues de la Lèze

Une démarche similaire pourra être envisagée sur les habitations individuelles. Le premier temps de cette analyse ne doit pas être minimisé : il consiste à élaborer le Plan Familial de Mise en Sécurité - PFMS - fiche réflexe familiale à dérouler en cas de crue. Il permet également d'identifier les points à protéger (portes, baies vitrées, entrées de garage, aérations basses, conduites d'évacuation des eaux usées), les installations sensibles (compteur électrique, chaudière, cuve de fioul), l'existence d'un espace refuge en hauteur.

Les travaux préconisés peuvent, suivant leur priorité, être réalisés rapidement (batardeaux aux portes, clapets anti retour sur les évacuations) ou à l'occasion de travaux de rénovation (rehausse du compteur électrique, mise hors d'eau des prises de courant, remplacement de moquette par du carrelage, création d'un espace refuge en hauteur).

Endiguer les enjeux les plus exposés

Sur certains secteurs, la hauteur d'eau est telle que les solutions individuelles de protection par batardeau ne sont pas efficaces. Des solutions collectives d'endiguement sont alors envisagées.

Cela pourrait notamment être le cas pour le quartier de la Lèze morte - Petite route de Lézat - à Saint Sulpice où une digue en terre permettrait de protéger une trentaine de maisons des crues de la Lèze.

Gérer les écoulements

Sur l'ensemble du bassin de la Lèze, plusieurs sites nécessitant des travaux d'amélioration de la gestion des écoulements ont été identifiés. Dans le cas des ruisseaux du Jacquart (Artigat) et du Hernet (Beaumont sur Lèze), il s'agit de créer un bras de décharge qui amène une partie des eaux de crue vers la Lèze et évite que le lit naturel ne déborde au niveau des enjeux.

Dans la partie aval du ruisseau du Pradallot (Lagardelle), les travaux augmenteront la capacité hydraulique de deux petits ponts et élargiront le lit du ruisseau pour faciliter l'évacuation de l'eau.

Sur le fossé du Sarrasclé (Labarthe) c'est au niveau du pont de la rue du Roussillon qu'une buse va être ajoutée pour limiter le risque d'inondation du lotissement des trois rivières.

Enfin concernant le ruisseau de Mongea (Le Fossat) deux options de travaux étaient envisagées : un bassin de rétention d'eau dans la partie amont et un chenal de décharge en amont du lotissement Thomas où plus d'une vingtaine d'habitations sont menacées. Le bassin de rétention reste la solution privilégiée.



Au Fossat en 2007, le ruisseau du Mongea s'est invité dans les habitations où il a laissé des traces de boue jusqu'à un demi-mètre du sol

Par ailleurs, une étude spécifique au tronçon aval de la vallée dans le secteur Lagardelle - Labarthe - Le Vernet va être menée afin d'examiner précisément les phénomènes d'inondation et proposer des solutions adaptées pour réduire l'exposition aux inondations de près de huit cents bâtiments.

Pour aller plus loin, le dossier descriptif de ce projet de programmation est disponible sur www.smival.fr

Obtention de la nouvelle DIG pour l'entretien régulier des cours d'eau

Par arrêté interpréfectoral du 22 septembre 2014, les Préfets d'Ariège et de Haute-Garonne ont déclaré d'intérêt général (DIG) le nouveau programme pluriannuel de gestion établi pour la période 2013-2017. Celui-ci prévoit de poursuivre le rythme d'intervention sur les anciens linéaires, avec un passage tous les quatre ans, et élargit le périmètre d'intervention.

Ainsi le SMIVAL va intervenir sur plusieurs nouveaux tronçons : la Lèze amont, entre le barrage de Mondély et la Commune de Montégut Plantaurel, le Jacquart à Artigat, le Bélinguié à Sainte Suzanne, le Latou sur les Communes de Durfort et Villeneuve du Latou, le Pey Jouan à Lezat, la Sabatouse à Saint Sulpice et Montaut, le ruisseau d'Argenté à Beaumont.

Retrouvez plus de précisions sur les travaux en cours sur le site Internet du SMIVAL www.smival.fr

Les travaux d'entretien régulier des cours d'eau en 2015



Suite à la crue du 25 janvier 2014, des embâcles se sont formés sur l'ensemble du linéaire de la Lèze. Le SMIVAL a réalisé une tranche exceptionnelle d'entretien dans la traversée des bourgs permettant de retirer les obstacles à l'écoulement.

En début d'année 2015, les deux premières tranches de travaux du Plan Pluriannuel de Gestion sont réalisés : l'intervention de l'entreprise SOFOPA sur les nouveaux linéaires décrits ci-dessus a démarré mi-janvier (en orange).

L'entreprise NAUDIN, mandatée sur la deuxième tranche (en jaune), va prochainement démarrer son

intervention à Labarthe puis Lezat et enfin sur le Canalès et le Bélinguié.

Afin d'informer les propriétaires et exploitants et de faciliter les échanges avec eux, le SMIVAL a transmis une convention de travaux qui est à retourner au SMIVAL. Les propriétaires peuvent notamment y préciser leur souhait de conserver le bois qui devra alors être évacué rapidement après les travaux. Ils peuvent également s'opposer aux travaux mais dans ce cas ils sont tenus de les réaliser eux-même.

Une nouvelle technicienne rivière

Alexandra NGUYEN, technicienne rivière au SMIVAL depuis novembre 2014, assure le pilotage de l'ensemble de ces opérations.

Elle se tient à votre disposition pour toute information ou toute difficulté dans la mise en œuvre de ces travaux : 05 61 87 38 49, a.nguyen@smival.fr



Les plantations de haies sur les coteaux ont commencé !

Après la tenue de l'enquête publique en mars 2014 et l'obtention de la déclaration d'intérêt général des projets en septembre dernier, les travaux de plantation de haies pour retenir les ruissellements sur les coteaux et réduire le courant des crues en zone inondable ont débuté le 19 janvier 2015.

Ces travaux, réalisés par l'entreprise CLARAC, vont permettre de replanter plus de 5 km de haies de 1 à 3 rangs de large, représentant près de 9 000 arbustes et arbres, sur les communes d'Artigat, Sainte Suzanne, Saint Ybars, Massabrac, Lezat, Saint Sulpice et Montaut pour un montant de 60 000 € HT.

Le programme va se poursuivre en 2015 et 2016 et déjà plus de 5 nouveaux kilomètres de plantation ont été examinés. Les personnes intéressées par la plantation de haie pour intercepter les ruissellements, limiter les coulées de boue, retenir un talus ou freiner les écoulements peuvent contacter la technicienne chargée des plantations Coline SOUCHET au 05 61 87 38 49 ou c.souchet@smival.fr.

Dans le cadre du PAPI Lèze, ces travaux peuvent être intégralement pris en charge, le programme recevant le soutien financier de l'État, de l'Agence de l'Eau, de la Région Midi Pyrénées et des Départements d'Ariège et de Haute Garonne.